



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Roussel-Uclaf

Question au Gouvernement n° 2095

Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. «Il n'y a pas de place dans la structure Hoechst-Marion-Roussel, ni dans aucune autre multinationale de la santé pour les maladies n'assurant pas un chiffre d'affaires de 400 millions de dollars». Voilà les propos de la direction de Roussel-Uclaf.

Placer l'argent au-dessus des recherches de médicaments, voilà le résultat de la recherche effrénée du profit et de l'absence d'une véritable politique de recherche sur la santé.

La presse nous informe de discussions qui ont lieu entre le groupe Hoescht et le Gouvernement concernant les 4,28 % du capital de Roussel-Uclaf que détient l'Etat.

Cette société envisage de mettre à la disposition de la recherche publique française une somme de 220 millions. Au premier abord, il pourrait s'agir de coopérations fructueuses. Cependant, l'inquiétude est grande chez les salariés, les chercheurs, les élus locaux. Cette participation pour trois ans représente l'équivalent d'un tiers du budget de recherche, alors que celui-ci n'évolue pas sur le site et cela s'inscrit dans une déstructuration rampante du site de Romainville.

Le P-DG n'a-t-il pas déclaré: «La propriété industrielle des résultats resterait en France, de même que les productions... issues de ces recherches sauf si elles nécessitaient la mise en œuvre d'une technologie préexistante dans un autre site du groupe Hoechst-Marion-Roussel ?» C'est la porte ouverte vers les États-Unis. Le danger est grand de voir les recherches effectuées par les instituts publics français développées à Bridge-Water.

La recherche dans le domaine de la santé ne peut être à la merci du bon vouloir d'une direction d'entreprise privée qui refuserait les recherches sous prétexte de non-rentabilité financière maximale et transférerait l'exploitation à l'étranger au détriment de l'emploi, du développement des recherches...

M. le président. Il faudrait poser votre question, madame.

M. Christian Bataille. Elle a raison ! (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Mme Muguette Jacquaint. ... et du devenir même des sites français. (Même mouvement sur les mêmes bancs.)

Ma question est la suivante, monsieur le ministre. («Ah !» sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Il est de votre responsabilité que l'Etat intervienne pour que la santé échappe à la pression organisée par des intérêts privés.

Les salariés vous demandent l'organisation d'un débat public sur la base d'auditions en commission de travail respectant la pluralité des opinions qui s'expriment dans l'entreprise et hors d'elle. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

Mme Frédérique Bredin. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Madame Jacquaint, le secteur pharmaceutique mondial est, en effet, aux prises avec des concentrations très importantes qui posent problème et suscitent de légitimes inquiétudes.

En ce qui concerne Roussel-Uclaf, avec mes collègues ministre de l'industrie et ministre de la recherche, nous avons, bien entendu, déjà fait connaître à M. Dörmann, président de Hoechst, qu'il n'était pas question pour la

France d'accepter n'importe quoi. Nous avons obtenu des engagements précis sur l'effort de recherche et de développement qui sera poursuivi en France ainsi que sur les investissements de production. Il est entendu que, dans l'ensemble Hoechst-Roussel-Uclaf, il y aura trois piliers: le pilier américain, le pilier allemand et le pilier français.

Un accord vient d'être signé avec les syndicats pour aménager le temps de travail et permettre la création de 700 emplois à contrats à durée indéterminée.

M. Christian Bataille. Ou est le service public là-dedans ?

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Nous surveillons cela de très près. Je puis vous assurer, madame Jacquaint, que le Gouvernement est extrêmement attentif, en raison de ce que représente Roussel-Uclaf dans le potentiel de recherche et d'investissement pharmaceutique et chimique pour la France.

(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. «Il n'y a pas de place dans la structure Hoechst-Marion-Roussel, ni dans aucune autre multinationale de la santé pour les maladies n'assurant pas un chiffre d'affaires de 400 millions de dollars». Voilà les propos de la direction de Roussel-Uclaf.

Placer l'argent au-dessus des recherches de médicaments, voilà le résultat de la recherche effrénée du profit et de l'absence d'une véritable politique de recherche sur la santé.

La presse nous informe de discussions qui ont lieu entre le groupe Hoechst et le Gouvernement concernant les 4,28 % du capital de Roussel-Uclaf que détient l'État.

Cette société envisage de mettre à la disposition de la recherche publique française une somme de 220 millions. Au premier abord, il pourrait s'agir de coopérations fructueuses. Cependant, l'inquiétude est grande chez les salariés, les chercheurs, les élus locaux. Cette participation pour trois ans représente l'équivalent d'un tiers du budget de recherche, alors que celui-ci n'évolue pas sur le site et cela s'inscrit dans une déstructuration rampante du site de Romainville.

Le P-DG n'a-t-il pas déclaré: «La propriété industrielle des résultats resterait en France, de même que les productions... issues de ces recherches sauf si elles nécessitaient la mise en œuvre d'une technologie préexistante dans un autre site du groupe Hoechst-Marion-Roussel ?» C'est la porte ouverte vers les États-Unis. Le danger est grand de voir les recherches effectuées par les instituts publics français développées à Bridge-Water.

La recherche dans le domaine de la santé ne peut être à la merci du bon vouloir d'une direction d'entreprise privée qui refuserait les recherches sous prétexte de non-rentabilité financière maximale et transférerait l'exploitation à l'étranger au détriment de l'emploi, du développement des recherches...

M. le président. Il faudrait poser votre question, madame.

M. Christian Bataille. Elle a raison ! (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Mme Muguette Jacquaint. ... et du devenir même des sites français. (Même mouvement sur les mêmes bancs.) Ma question est la suivante, monsieur le ministre. («Ah !» sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Il est de votre responsabilité que l'État intervienne pour que la santé échappe à la pression organisée par des intérêts privés.

Les salariés vous demandent l'organisation d'un débat public sur la base d'auditions en commission de travail respectant la pluralité des opinions qui s'expriment dans l'entreprise et hors d'elle. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

Mme Frédérique Bredin. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Madame Jacquaint, le secteur pharmaceutique mondial est, en effet, aux prises avec des concentrations très importantes qui posent problème et suscitent de légitimes inquiétudes.

En ce qui concerne Roussel-Uclaf, avec mes collègues ministre de l'industrie et ministre de la recherche, nous

avons, bien entendu, déjà fait connaître à M. Dörmann, président de Hoechst, qu'il n'était pas question pour la France d'accepter n'importe quoi. Nous avons obtenu des engagements précis sur l'effort de recherche et de développement qui sera poursuivi en France ainsi que sur les investissements de production. Il est entendu que, dans l'ensemble Hoechst-Roussel-Uclaf, il y aura trois piliers: le pilier américain, le pilier allemand et le pilier français.

Un accord vient d'être signé avec les syndicats pour aménager le temps de travail et permettre la création de 700 emplois à contrats à durée indéterminée.

M. Christian Bataille. Où est le service public là-dedans ?

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Nous surveillons cela de très près. Je puis vous assurer, madame Jacquaint, que le Gouvernement est extrêmement attentif, en raison de ce que représente Roussel-Uclaf dans le potentiel de recherche et d'investissement pharmaceutique et chimique pour la France.

(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Données clés

Auteur : [Mme Jacquaint Muguette](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2095

Rubrique : Chimie

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1996, page 8511

Réponse publiée le : 19 décembre 1996, page 8511

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 décembre 1996